

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIERE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025

Matière Enfance-Jeunesse

Objet Convention afférente à l'activité cyclisme dans les écoles élémentaires
Année scolaire 2025-2026
Approbation
2025DE09EJ91

Le Maire certifie

1°- que la convocation de tous les Conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi et que la Délibération, ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil a été affichée à la porte de la Mairie le jour même et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°- que ladite délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés,

3°- que le nombre des Conseillers en service, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL	11- Dominique VAN HEE	21- Christophe DELISLE
2- Daniel GRAMPFORT	12- Thérèse GRAVA	22- Dimitri BALADIER
3- Marie-Christine PERSOL	13- Marc ARGAUD	23- Chaneze TIFRA
4- Pierre CHATEAUVIEUX	14- Marie-Noëlle MORETON	24- Josette FRECON
5- Jacqueline PERRICHON	15- Jean-Paul BLANC	25- Annie DOMENICHINI
6- Damien LAMBERT	16- Gilles MORETON	26- Dominique ROBERT
7- Nathalie CHAPUIS	17- Dominique SOUTRENON	27- Jean-Luc REYMOND
8- Philippe GUYOT	18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK	28- Laurie DEVOUASSOUX
9- Suzanne DOMPS	19- Carole GRANGE	29- David PIGET
10- René DIMIER	20- Florence DE VITO	

Représentés :

Thérèse GRAVA par Marie-Christine PERSOL

Fabienne MOREAU-SZYMICZEK par Nathalie CHAPUIS

Florence DE VITO par Ramona GONZALEZ-GRAIL

Christophe DELISLE par Pierre CHATEAUVIEUX

Dimitri BALADIER par Carole GRANGE

Chaneze TIFRA par Jacqueline PERRICHON

Laurie DEVOUASSOUX par Annie DOMENICHINI

Absents :

David PIGET

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFORT

Pendant l'année scolaire, la Commune prend en charge l'activité cyclisme pour les classes de CM1 et CM2 des écoles élémentaires publiques et privées (Violette Maurice, Michelet et Pelleport).

Pour l'année scolaire 2025-2026, 8 classes sont concernées. Elles bénéficieront chacune de 12 séances d'une heure organisées à l'étang paysager Pascal Garrido et aux abords des écoles, ainsi que d'une sortie d'une journée sur route, sur voie verte ou au parc de Méons,

Le Pôle de Cyclisme met à disposition un éducateur titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du 1er degré option Activité de Cyclisme (BEESAC), ou du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS).

Le forfait pour une classe est de 720 €, soit 5 760 € pour les 8 classes, auxquels s'ajoutent un forfait de 110 € par classe pour les sorties de fin d'année et 320 € de frais de déplacement pour l'année, soit un coût total de 6 960 euros.

Pour organiser l'activité, il y a lieu d'établir une convention avec le pôle cyclisme qui sera valable pour l'année scolaire 2025-2026.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (28 Pour)

Après avoir entendu les explications de Madame Jacqueline PERRICHON,

- Approuve la convention.
- Autorise Madame le Maire à la signer.

Certifié exact,

LA TALAUDIÈRE, le 15 septembre 2025

Le Maire,

Ramona GONZALEZ-GRAIL



Le Secrétaire,

Daniel GRAMPFORT



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr